



COMPTE-RENDU **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE** **SAINT HONORE LES BAINS**

SAMEDI 19 OCTOBRE 2024

Assemblée Générale Extraordinaire

Ordre du Jour :

- Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Mme BUTTIKOFER, Présidente,
- Accueil par **Monsieur Didier BOURLON, Maire de SAINT HONORE LES BAINS**
- Rapport Moral, Mme Véronique BUTTIKOFER, Présidente,
- Présentation et validation des nouveaux Statuts de l'Association,

Assemblée Générale Ordinaire

- Election d'une représentante du Personnel au sein du Conseil d'Administration,
- Présentation du nouveau Guide des Prestations, par la Secrétaire
- Echange, souhaits et questions diverses.
- Questions diverses

Etaient Présents ou Représentés :

AMAZY, ARZEMBOUY, CHAUMOT, DRUY PARIGNY, EMPURY, EPIRY, FLEZ-CUZY, MONTIGNY AUX AMOGNES, MOUSSY, MURLIN, NANNAY, OUAGNE, RUAGES, SAINT AUBIN LES CHAUMES, SAINT HONORE LES BAINS, SAINT LEGER DES VIGNES, SAINT LOUP DES BOIS, SAINT MARTIN SUR NOHAIN, SAINT PEREUSE, SAUVIGNY LES BOIS, SAVIGNY POIL FOL, TALON, SIAEP DE LA PUISAYE, SIAEP DE LA REGION DE CORBIGNY, SIAEP DE LUTHENAY FLEURY, SIAEP DE LA SOLOGNE BOURBONNAISE, SIAEP DE L'IXEURE

LES PERSONNES PHYSIQUES : MME AUGENDRE, MME BAZOT, MME PERRIN, MME THEVENARD

Ouverture de la séance à 10 h 30.

Le quorum est atteint avec 32 Présents ou représentés.

La Présidente Madame Véronique BUTTIKOFER remercie Monsieur Didier BOURLON, Maire de SAINT HONORE LES BAINS pour son accueil, ainsi que Madame Maryline MECHAIN, Secrétaire, pour l'organisation de la journée. 14 agents travaillent pour la commune.

Monsieur BOURLON remercie les Membres et les participants d'être venus dans sa commune pour cette Assemblée.

Monsieur le Maire nous présente sa commune peuplée d'un peu moins de 700 habitants. 14 agents travaillent au niveau du personnel. La commune bénéficie d'une piscine, d'un cinéma, d'une bibliothèque. Les thermes sont un atout pour la Collectivité et aussi un attrait. Unique station thermale et unique station *classée de tourisme* de la Nièvre. Suite à ce classement, ils ont bénéficié d'un accroissement de 11 % de curiste.

Et en été, un grand nombre de touristes viennent profiter des infrastructures.

Il nous invite également à venir profiter des thermes lors de la réouverture en avril.

Monsieur le Maire suggère que les personnes présentes à cette assemblée puissent se présenter. Chacun se prête à cet exercice.

Il indique qu'il devra nous quitter en cours de réunion mais que Madame MECHAIN prendra le relais.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RAPPORT MORAL

Par Madame la Présidente

*Le COS58 fédère **219 Communes et Etablissements Publics** adhérents, ainsi que 30 retraités, pour un total de **1200 bénéficiaires** répartis sur l'ensemble de la Nièvre.*

Le COS58 favorise les acteurs nivernais en se fournissant auprès des acteurs locaux et en tissant des partenariats locaux, proche et fiable, avec :

***LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NIEVRE** pour la mise à disposition des Chèques Nièvre Achat Plaisir (purement locale) ou au choix les Cadhocs.*

***LES VOYAGISTES LOCAUX** lors de l'organisation de voyages et de sorties.*

***TOUS LES CINEMAS DE LA NIEVRE et deux EXTERIEURS** à notre département, les bénéficiaires achètent leur place chez nous à moitié prix.*

***LE PETIT THEATRE et LA MAISON**, accordent des remises sur présentation de la carte d'adhérent au COS58. Tout comme dans certains magasins de la Nièvre qui ont bien voulu nous accorder leur confiance.*

86 % de notre budget est reversé aux bénéficiaires sous forme de prestations.

Pour défendre une action sociale locale utile aux agents et aux territoires, et offrir toujours plus d'avantages aux agents, le COS 58 a rejoint en 2023 le Réseau National des COS et accueillera l'assemblée générale du Réseau le 14 mai 2025.

Dans nos petites communes, beaucoup d'agents sont intercommunaux. Beaucoup de contractuels qui ne sont pas à 35 h. La collectivité paye 1 % sur la masse salariale mais l'agent perçoit la totalité de la prestation même si dans certains cas, toutes les collectivités dans lesquelles il ou elle travaille ne cotise pas forcément au COS 58.



Pour d'autres, toutes leurs collectivités cotisent, ce qui pour nous est nécessaire. Et qui pour eux devrait être logique.

Nous n'avons pas le droit de proratiser les prestations au temps de travail effectué par l'agent. La législation nous l'interdit.

Nous devons aller « convaincre » de nouvelles collectivités plus importantes elles nous rejoignent pour que le COS vive plus intensément.

Le CNAS fait cotiser 217 € par agent. Le COS 1% de la masse salariale ce qui n'est pas du tout la même chose pour les petites communes. Au CNAS, la majorité des prestations est soumises à impôt. Ce qui n'est pas le cas chez nous.

Nous comptons également sur vous pour nous aider à fédérer.

Le Réseau COS c'est un partenariat entre :

Le COS 44, le COS 19, le COS 38, le COS 87, le COS Normand, le COS Pays Basque et le COS 58.

Le réseau négocie par ses membres des partenariats pour les vacances, les loisirs, proposés à tous et disponible sur le site internet du COS58.

Réunions COS réseau

*Les **réunions de Bureau** ont lieu en visio. Elles sont suivies par Madame Véronique BUTTIKOFER.*

*Parallèlement **des réunions de Pilotage** ont lieu celles-ci sont assurées par notre secrétaire, Madame Marie- Pierre Vacher.*

Par l'intermédiaire du réseau, nous vous proposons un voyage solidaire en TUNISIE du 15 au 22 novembre 2025 (+ ou – un jour). Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet.

LES STATUTS

Lecture des nouveaux statuts par Madame VACHER.

Soumis aux votes adoptés à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE

Nous avons modifié le Règlement Intérieur qui est devenue GUIDE DES PRESTATIONS.

Les modifications apportées concernent :

- *Les délais, le détail des justificatifs pour obtenir les prestations.*

Tout est détaillé dans le guide qui sera remis en début d'année à chaque agent avec sa carte d'adhérent.

Un numéro individuel sera attribué à chaque bénéficiaire.

Ces derniers les présenteront dans les magasins qui ont bien voulu nous octroyer des réductions mais également pour effectuer des réservations auprès de nos partenaires vacances.



Ils devront également indiquer ce numéro lorsqu'ils effectueront leur demande de prestation ou secours.

Lors du départ en retraite de l'agent il sera prié de nous retourner sa carte d'adhérent si ce ou cette dernière n'adhère plus à notre COS 58.

Pour se faire, une FICHE INDIVIDUELLE a été transmise dans les collectivités afin d'obtenir toutes les données nécessaires des bénéficiaires par communes et établissements publics.

Un listing de tous les agents adhérents est établi.

Un logiciel de gestion des bénéficiaires et de comptabilité va être acheté pour faciliter la gestion de nos 1200 agents.

Ce dernier ayant un coût important, des demandes de subventions ont été transmises à plusieurs organismes publics. Nous n'avons à ce jour aucun retour.

VOYAGES

Voyage pour 2025

- *LA TUNISIE (voyage solidaire, pour les marcheurs)*

En partenariat avec LE RESEAU DES COS.

- *JOURNEE A PARIS, SAMEDI 22 FEVRIER 2025*

MUSEE DE LA MARINE / CITE DE L ARCHITECTURE

REPAS ET TRANSPORT = TARIF SI 40 PERSONNES : 80 €

Le Conseil d'administration mettra peut être en place un tarif en fonction du quotient familial.

- *ZENITH DE DIJON, au mois de Novembre*

Les BODINS

TARIF (pas encore déterminé par le conseil)

Voyage pour 2026

- *WEEK END AZUREVA A L'ILE D'OLERON*

Concernant les voyages, nous rencontrons des difficultés à remplir les bus, tout comme les organismes de voyages.

Nous serons dans l'obligation d'augmenter les tarifs afin de ne pas opérer des dépenses inconsidérées.

Prochain rendez-vous pour le COS :

- *Le salon des Maires, à la ferme du Marault le 6 décembre 2024.*
- *L'Arbre de Noël à Coulanges les Nevers. Samedi 14 Décembre 2024. La salle est gracieusement mise à disposition par Monsieur le Maire de Coulanges-les-Nevers.*

Soumis au vote adopté à l'unanimité.



ELECTION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Sophie ROUX ayant donné sa démission pour des raisons personnelles, Madame Diren TORGUSUL a été élu Secrétaire au sein du Conseil d'Administration.

Nous devons pour équilibrer la parité au sein du conseil et élire un ou une représentante du personnel.

Madame Delphine LABARRE, travaillant au SIAEP DE L'IXEURE s'est portée candidate. Soumis au vote.

Adopté à l'unanimité moins une voix.

La séance est levée à 12 h 00.

Elle est suivie d'un repas très convivial au restaurant du Casino de SAINT HONORE LES BAINS et pour ceux qui le souhaitent, une visite du parc.

La Secrétaire

La Présidente

Diren TORGUSUL



Mme BUTTIKOFER Véronique



